Programme de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (collectivement, la Banque Laurentienne) s'engagent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et à prévenir l'utilisation de leurs produits et services financiers à des fins de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes (RPCFAT) ou d'une manière qui contrevient aux mesures de sanction économique. Cette promesse se concrétise grâce au Programme de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (le Programme de lutte contre le RPCFAT), lequel s'applique à l'ensemble de l'institution.

Le Comité de gestion des risques du conseil d'administration de la Banque Laurentienne a nommé un chef de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (CLRPC) pour superviser la mise en œuvre et la tenue à jour du Programme de lutte contre le RPCFAT et pour agir comme agent de liaison pour toutes les questions de conformité concernant la lutte contre le RPCFAT. Les chefs adjoints de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (CLRPC adjoints) assistent le CLRPC en supervisant la mise en œuvre du programme au sein de leur ligne d'affaires ou secteur respectif. **Le Comité de gestion des risques du conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports sur l'efficacité du Programme de lutte contre le RPCFAT, les risques de RPCFAT et de sanctions importants, les questions de conformité importantes, les nouvelles tendances en matière de crimes financiers et les faits nouveaux en matière de réglementation.**

Politiques et procédures

La Politique de lutte contre le RPCFAT de la Banque Laurentienne, ainsi que les normes à ce sujet, établissent les méthodes que les lignes d'affaires et secteurs doivent utiliser pour se conformer aux exigences réglementaires de lutte contre le RPCFAT et appliquer les mesures raisonnables qui préviennent l'utilisation de produits et services financiers de la Banque Laurentienne à des fins de RPCFAT ou d'une manière qui contrevient aux mesures de sanction économique. Chaque ligne d'affaires ou secteur adopte des procédures et des processus consignés par écrit pour s'assurer d'appliquer les normes dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Évaluation des risques

La Banque Laurentienne évalue les risques de RPCFAT en analysant les menaces et vulnérabilités potentielles auxquelles elle s'expose. Le processus, mené à terme au moins chaque deux ans, comprend plusieurs étapes, y compris **la détermination des risques inhérents de RPCFAT, l'évaluation de l'exposition aux risques, la mise en place de mesures d'atténuation des risques et l'évaluation des risques résiduels. La Banque Laurentienne évalue les risques de RPCFAT associés à ses clients, à ses produits et services, à ses canaux de distribution, à ses emplacements géographiques et à d'autres facteurs de risque pertinents. Les évaluations sont mises à jour périodiquement et lorsque les activités commerciales, les produits et services ou l'exposition aux risques connaît des changements importants.** Des mesures d'atténuation des risques sont mises en œuvre en conséquence et sont révisées périodiquement.

Connaissance du client

La Banque Laurentienne respecte des normes élevées en matière de connaissance du client, notamment en ce qui concerne la vérification de l'identité, la diligence raisonnable, **l'obtention, la vérification et la tenue à jour** de renseignements sur les bénéficiaires effectifs et les autres parties associées aux clients d'affaires, ainsi que la mise à jour des renseignements. Les mesures d'atténuation des risques de RPCFAT comprennent, entre autres, la détermination des personnes politiquement vulnérables et des personnes visées par des sanctions, la détermination des tiers et l'application de mesures de diligence accrue et de surveillance continue au besoin. **Les mesures de diligence raisonnable, de suivi des activités et d'atténuation des risques sont fondées sur le risque, et des mesures accrues sont mises en œuvre pour les clients, produits, services ou activités qui présentent un risque supérieur.**

L'exactitude, l'exhaustivité et la validité des données sont essentielles à l'efficacité du Programme de lutte contre le RPCFAT, et des mesures pertinentes sont prises pour assurer la qualité des données au moment de leur collecte et lors de leur utilisation, de leur transmission ou de leur consignation. **La Banque Laurentienne utilise différents mécanismes de surveillance afin d'assurer la qualité des données relatives aux sanctions et à la lutte contre le RPCFAT qu'elle utilise dans le cadre de ses processus de diligence, de dépistage, de suivi des opérations et de déclarations réglementaires.**

Surveillance des opérations et déclarations réglementaires

Les opérations des clients sont surveillées dans le but de repérer des activités inhabituelles et de déclarer les opérations douteuses et les tentatives d'opérations douteuses. **Les alertes générées par les systèmes de surveillance des opérations sont examinées par le personnel compétent pour déterminer si les activités sont inhabituelles ou suspicieuses et si elles doivent être déclarées aux organismes de réglementation**, par exemple dans le cas d'opérations douteuses, d'opérations importantes en espèces, de télévirements, de personnes désignées et de personnes ou d'entités inscrites aux registres pertinents.

Pour repérer, examiner et gérer les risques liés aux sanctions, la Banque Laurentienne utilise différents mécanismes de contrôle, y compris dans le cadre de ses activités de dépistage des clients et des opérations, de ses procédures d'escalade et d'examen, des obligations de déclaration et des exigences relatives au gel des avoirs lorsqu'il y a lieu.

Formation

La Banque Laurentienne a mis au point un programme de formation à l'échelle de l'entreprise sur les exigences réglementaires en matière de sanctions et de lutte contre le RPCFAT. Ce programme comprend une évaluation du niveau de connaissance des participants. Tous les membres du personnel de la Banque Laurentienne doivent suivre la formation chaque année, tandis que les membres du conseil d'administration doivent la suivre au moins une fois tous les deux ans. Des formations additionnelles spécialisées ou adaptées à certains rôles sont offertes aux employés chargés de responsabilités accrues en matière de lutte contre le RPCFAT. **La Banque Laurentienne encourage une culture de conformité et il est attendu des employés qu'ils repèrent, escaladent et règlent les préoccupations liées aux sanctions ou à la lutte contre le RPCFAT conformément aux politiques et aux procédures en vigueur.**

Vérification indépendante

La Banque Laurentienne surveille l'efficacité de son Programme de lutte contre le RPCFAT de façon continue, au moyen d'activités d'assurance qualité, de vérifications et d'examens de conformité qui sont prises en charge par la première et la deuxième ligne de défense. Le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense, effectue tous les deux ans une vérification indépendante de l'efficacité du programme à l'échelle de l'entreprise.

Le Programme de lutte contre le RPCFAT est conçu rester efficace et s'ajuster à l'évolution des risques de RPCFAT et de sanctions, y compris les risques découlant des avancées technologiques, des canaux numériques, de la complexité des structures de propriété et des nouvelles typologies de crimes financiers.

Les déclarations réglementaires sont soumises au Bureau du surintendant des institutions financières. Pour cette raison elles sont traitées de manière confidentielle en vertu de l'article 636 de la *Loi sur les banques* et elles ne peuvent faire l'objet d'une divulgation.